

Groupe Planmeca – Code de conduite global des distributeurs et des fournisseurs

Introduction

Le Groupe Planmeca s'engage à respecter des pratiques commerciales éthiques et durables. Nous avons le souci de promouvoir la durabilité et développer la responsabilité d'entreprise dans toutes nos opérations. Nous respectons les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et les directives de l'Organisation mondiale du travail (OIT). Nous attendons de nos distributeurs et de nos fournisseurs, sur toute notre chaîne de distribution, qu'ils se conforment à ces principes en matière de droits de l'homme, de travail, de durabilité et d'anti-corrupcion, ainsi qu'à ce Code de conduite global des distributeurs et des fournisseurs.

Ce Code de conduite fournit aux distributeurs et aux fournisseurs du Groupe Planmeca les directives basées sur les principes de l'UNGC et de l'OIT et fait partie intégrante de nos accords avec nos distributeurs et nos fournisseurs. Nos distributeurs et nos fournisseurs s'engagent à respecter ce Code de conduite et à en informer leurs employés. Le Groupe Planmeca encourage ses distributeurs et ses fournisseurs à examiner, surveiller et développer la responsabilité d'entreprise et la durabilité dans le cadre de leurs opérations et de leurs processus de gestion, et de définir ou développer leurs propres programmes de conformité et de responsabilité.

Ethique commerciale et systèmes de gestion

Principes généraux d'éthique et d'intégrité commerciales

Le Groupe Planmeca respecte toutes les lois et réglementations applicables à ses opérations. Nous en attendons autant de nos partenaires commerciaux. Nous n'acceptons aucun comportement illégal de la part de nos partenaires et nous attendons d'eux qu'ils n'incitent et ne conseillent jamais personne à violer les lois en vigueur. Le Planmeca Group s'engage à pratiquer ses activités commerciales de manière intègre et s'en attend autant de la part de ses distributeurs et de ses fournisseurs.

Gestion des risques

Les distributeurs et les fournisseurs doivent identifier et contrôler les risques en matière d'éthique, de pratiques de travail, d'environnement, de santé et de sécurité dans le cadre de leurs opérations.

Achat responsable

Les fournisseurs doivent appliquer les principes de ce Code de conduite à leurs propres processus d'achat afin de garantir l'origine exacte des produits et des matériaux ainsi que leur sécurité. Les fournisseurs doivent être en mesure de produire la preuve formelle de l'origine de leurs matériaux si Planmeca Group en fait la demande. Les fournisseurs doivent également vérifier que leurs produits ne contiennent pas de minéraux (étain, tantale, tungstène ou or) issus de pays en conflit et de régions à haut risque. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent ce Code de conduite ou qu'ils respectent au moins substantiellement les mêmes règles d'éthique commerciale.

Rapports commerciaux précis

L'intégrité commerciale revêt une importance cruciale pour le Groupe Planmeca. La comptabilité et toutes les opérations de nos distributeurs et de nos fournisseurs doivent être menées de manière précise et fiable, conformément aux lois en vigueur.

Obligations en matière de réglementation et pratiques commerciales équitables

Anti-pots-de-vin et anti-corruption

Le Groupe Planmeca interdit toute forme de pots-de-vin et de corruption, quelles que soient les circonstances. Un distributeur ou un fournisseur ne doit jamais offrir de payer des pots-de-vin, ristournes ou facilités de paiement ni en accepter, ni s'impliquer dans aucune autre pratique de corruption. Ceci s'applique également à l'utilisation de tierce partie pour faciliter l'échange de pots-de-vin ou toute autre pratique de corruption.

Sanctions et contrôle des exportations

Nos distributeurs et nos fournisseurs doivent respecter les exigences nationales et internationales de conformité en matière de commerce, telles que les lois sur les sanctions, les embargos commerciaux et autres lois relatives au contrôle des exportations. Ceci inclut toutes les listes de sanctions publiées par l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique, le Royaume Uni et les Nations Unies. Les distributeurs et les fournisseurs doivent coopérer avec les sociétés du Groupe Planmeca afin de garantir que toutes les informations relatives au principe de diligence raisonnable concernant les clients finaux, les distributeurs et les fournisseurs sont collectées et que les produits du Groupe Planmeca ne sont livrés à aucune personne ni entité soumise à des sanctions.

Anti-blanchiment d'argent et prévention du financement du terrorisme

Nos distributeurs et nos fournisseurs ont l'interdiction de commercer avec des terroristes, des criminels ou toute autre partie ayant pour but de blanchir de l'argent ou de financer des activités en lien avec le terrorisme.

Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer que les lois en vigueur sont respectées et que tous les fonds reçus par le Groupe Planmeca proviennent de sources légales.

Concurrence loyale

Le Groupe Planmeca s'engage à mener ses affaires de manière loyale. Chaque distributeur et fournisseur doit respecter les réglementations en matière de concurrence loyale dans le cadre de leurs activités commerciales quotidiennes.

Conflits d'intérêt

Les distributeurs et les fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêt inappropriés entre eux et le Groupe Planmeca et d'autres tierces parties. Les conflits d'intérêt réels ou potentiels doivent toujours être évités. Si cela n'est pas possible, ils doivent être divulgués et gérés de manière appropriée, en toute transparence.

Cadeau, hospitalité et divertissement

L'échange de petits cadeaux, de services d'hospitalité ou de divertissement fait souvent partie de la construction d'une relation commerciale. Toutefois, offrir ou recevoir des cadeaux, des services d'hospitalité ou de divertissement de nature extraordinaire est interdit, quelles que soient les circonstances, car cela peut entraîner un conflit d'intérêt ou peut être interprété comme de la corruption. Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer qu'aucun conflit d'intérêt n'émerge et que les lois en vigueur sont respectées lorsqu'ils offrent ou reçoivent des cadeaux, des divertissements ou des services d'hospitalité. Les distributeurs et les fournisseurs doivent être particulièrement attentifs aux lois en vigueur et à leur respect lors des interactions avec les agences gouvernementales et les fonctionnaires du gouvernement.

Interactions avec les professionnels de la santé

Nombre de juridictions possèdent des lois spécifiques qui gouvernent les interactions entre les entreprises et les professionnels de la santé. Les distributeurs doivent promouvoir nos produits, par exemple, sur la base de la supériorité de leur qualité, leur prix, leurs certifications et les approbations gouvernementales et réglementaires obtenues. Aucune communication et pratique marketing contraires à l'éthique ou illégales ne sont autorisées. Un objectif commercial approprié est requis lorsqu'il s'agit d'interactions avec des professionnels de la santé.

Sécurité des données personnelles et des informations

Nos distributeurs et nos fournisseurs doivent traiter les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données et conformément aux bonnes pratiques de traitement. La sécurité des informations est un facteur crucial de pérennité et un prérequis pour les distributeurs et les fournisseurs du Groupe Planmecca. Les distributeurs et les fournisseurs doivent constamment améliorer la sécurité des informations, suivre les meilleures pratiques et garantir la compétence de leur personnel en matière de sécurité des informations. Les distributeurs et les fournisseurs ont pour obligation de signaler, sans délai, tout incident réel ou potentiel concernant la sécurité des données personnelles et des informations dont ils ont connaissance et qui peut concerner le Groupe Planmecca.

Propriété intellectuelle, marque et informations confidentielles

Nous attendons de nos distributeurs et de nos fournisseurs qu'ils traitent nos informations commerciales de manière confidentielle. Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils traitent toutes les informations confidentielles du Groupe Planmecca avec la plus grande prudence, en ne les divulguant pas à des tiers qui ne devraient pas y avoir accès. Les droits de propriété intellectuelle, dont les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les savoir-faire et les designs doivent être protégés de manière appropriée. Les distributeurs et les fournisseurs ne doivent pas agir d'une manière qui pourrait porter préjudice au Groupe Planmecca.

Travail, droits de l'homme et sécurité

Travail des enfants et travail forcé

Les distributeurs et les fournisseurs ne doivent pas employer d'enfants qui n'ont pas l'âge légal de travailler. Le travail forcé ou obligatoire doit être interdit quelle qu'en soit la forme. Le Groupe Planmecca n'accepte aucune sorte d'esclavage, d'esclavage moderne, de travail forcé ou de trafic humain dans le cadre de ses opérations et nous attendons le même comportement de nos fournisseurs, de nos distributeurs et des autres partenaires commerciaux.

Traitement humain

Les distributeurs et les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et offrir des conditions de travail sûres et justes à leurs employés. Les distributeurs et les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec dignité et dans le respect des droits de l'homme dans toutes leurs opérations. Les châtiments corporels, l'exploitation sexuelle, les abus verbaux ou physiques ou tout autre type de traitement cruel ou inhumain doivent être prohibés. Les distributeurs et les fournisseurs doivent veiller à éradiquer le harcèlement et la discrimination sur des critères de race, d'âge, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique, de handicap, de grossesse, de religion, de conviction politique ou d'appartenance à un syndicat, ainsi qu'à éliminer d'autres pratiques discriminatoires dans le cadre de l'embauche, des promotions, de l'accès à la formation ou autres pratiques relatives à l'emploi.

Salaires et horaires de travail

Les distributeurs et les fournisseurs doivent suivre les principes de l'OIT, les lois locales et les conventions collectives, concernant les salaires et les horaires de travail de leurs employés.

Liberté d'association et négociation collective

Les distributeurs et les fournisseurs doivent respecter les droits des employés à s'associer librement, adhérer ou ne pas adhérer à des syndicats ou comités d'entreprise, être représentés et négocier collectivement.

Santé et sécurité au travail

Les distributeurs et les fournisseurs doivent respecter les lois en vigueur et offrir à leurs employés des conditions de travail respectueuses de leur sécurité et de leur santé. Ils doivent appliquer des procédures de sécurité et des systèmes de formation dans le cadre de la prévention des blessures et des maladies au travail.

Sécurité du produit

Le Groupe Planmeca a pris l'engagement d'améliorer la santé et le bien-être des personnes, où qu'elles soient dans le monde. Les distributeurs et les fournisseurs doivent respecter toutes les obligations des réglementations en vigueur du secteur de la technologie médicale et des soins de santé. Les distributeurs et les fournisseurs doivent toujours prioriser la sécurité du produit et ne doivent pas agir de manière à provoquer une situation dans laquelle la sécurité des employés du Groupe Planmeca, de ses clients et de leurs patients pourrait être compromise. Les produits ne doivent pas être modifiés par les distributeurs afin de garantir la conformité des produits du Groupe Planmeca avec les normes en vigueur. Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer que leurs produits et leurs services sont développés, fabriqués et fournis conformément aux normes de contrôle qualité les plus strictes. Les fournisseurs doivent également s'assurer que leurs produits sont conformes aux exigences contractuelles convenues avec le Groupe Planmeca afin de garantir que les clients du Groupe Planmeca ne reçoivent que des produits de la plus grande qualité.

Responsabilité de l'entreprise

Durabilité environnementale

Les distributeurs et les fournisseurs s'engagent à agir dans le but de réduire leur impact environnemental. Les distributeurs et les fournisseurs doivent respecter les lois et les réglementations en matière d'environnement et obtenir tous les permis, licences et immatriculations nécessaires. Il est également attendu des distributeurs et des fournisseurs qu'ils s'engagent à améliorer la recyclabilité et l'utilisation circulaire de leurs produits et réduire l'utilisation des composants en plastique. Les distributeurs et les fournisseurs sont incités à certifier leurs opérations avec les normes ISO 14001 ou autre système incluant les exigences environnementales pour les opérations et le reporting. Sur demande, les distributeurs et les fournisseurs doivent fournir au Groupe Planmeca les données relatives à la durabilité et la responsabilité de l'entreprise, tel que le calcul des émissions liées au cycle de vie ou les données requises conformément à la Directive de l'Union Européenne sur les rapports de durabilité des entreprises, la Directive de l'Union Européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité ou d'autres réglementations en vigueur.

Gestion des déchets

Les distributeurs et les fournisseurs doivent agir pour la réduction des déchets et l'augmentation du recyclage en appliquant des procédures appropriées dans le cadre de leurs opérations. Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer que les eaux usées, les déchets solides et les émissions d'air produites par leurs opérations sont surveillés, contrôlés et traités conformément aux réglementations en vigueur en matière de rejet et élimination des déchets. Les distributeurs et les fournisseurs sont également invités à identifier et gérer les matériaux dangereux utilisés dans le cadre de leurs opérations.

Responsabilité sociale et gouvernance d'entreprise

Nous attendons de nos distributeurs et de nos fournisseurs qu'ils aient un impact positif sur la société. Les distributeurs et les fournisseurs doivent s'assurer que leurs entreprises sont dirigées de manière éthique. Cela implique de disposer de procédures appropriées de gestion des risques.

Vérification de la conformité, signalement et autres informations

Planmecca Group ou ses représentants peuvent réaliser des audits afin de garantir que les distributeurs et les fournisseurs respectent bien ce Code de conduite. Ces audits peuvent se dérouler sous forme de visites dans les locaux des distributeurs ou des fournisseurs. Toute violation de ce Code de conduite par un distributeur ou un fournisseur peut entraîner l'arrêt de la relation commerciale entre le distributeur ou le fournisseur et le Groupe Planmecca. Les distributeurs et les fournisseurs doivent fournir à leurs employés des moyens confidentiels et sécurisés afin que ces derniers puissent signaler leurs inquiétudes sur des activités menées par le distributeur ou le fournisseur qui violeraient ce Code de conduite.

Le Groupe Planmecca met à disposition un média de signalement. Les distributeurs et les fournisseurs sont dans l'obligation de signaler toute violation ou suspicion de violation dont ils sont témoins, que cette violation concerne la loi ou ce Code de conduite. Dans un premier temps, vous pouvez contacter le représentant du Groupe Planmecca. Le Groupe Planmecca ne peut user de représailles contre une partie signalant une violation ou une suspicion de violation impliquant les agissements du Groupe Planmecca. Le Groupe Planmecca a également pour interdiction de tenter d'empêcher une personne de communiquer des informations sur une éventuelle violation. Vous pouvez accéder au média de signalement ici : <https://report.whistleb.com/en/planmecca>.

Si vous avez des questions sur le Code de conduite des distributeurs et des fournisseurs du Groupe Planmecca, la conformité ou le programme de responsabilité de l'entreprise, ou si vous avez des doutes sur la façon de procéder, vous pouvez contacter le service de conformité du Groupe Planmecca par email : compliance@planmecca.com.

Références

Organisation internationale du travail ou OIT (*International Labour Organisation, ILO*)
www.ilo.org

Les dix principes du Pacte mondial de l'ONU (*The Ten Principles of the UN Global Compact, UNGC*)
www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles

La déclaration universelle des droits de l'homme (*The Universal Declaration of Human Rights, UDHR*)
www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UN Convention on the Rights of the Child, UNCRC)
www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

Je soussigné(e), le représentant autorisé du distributeur/fournisseur, certifie par la présente que le distributeur/fournisseur accepte et se conforme au Code de conduite des distributeurs et des fournisseurs de Planmeca Group.

Nom complet de la société :

Numéro d'identité de la société :

Lieu et date :

Nom et poste :

Signature :